

Roe V. Wade Under Attack: Reproductive Justice New Brunswick issues statement of solidarity with U.S. organizations championing abortion access

Version Français suit

Reproductive Justice New Brunswick (RJNB) stands in solidarity with reproductive rights groups in the United States that are fighting to uphold abortion rights for people in that country.

Context

On May 2, 2022, a leaked U.S. Supreme Court 98-page draft decision to overrule *Roe v. Wade* was published online by [Politico](#).

Roe v. Wade not only gave people the right to access abortion legally across the U.S., the ruling prevented many deaths from unsafe, illegal abortions.

Issued in 1973, the *Roe v. Wade* court case upheld people's constitutional right to privacy in the United States in a 7–2 majority decision.

“This right of privacy... is broad enough to encompass a woman's decision whether or not to terminate her pregnancy. The detriment that the State would impose upon the pregnant woman by denying this choice altogether is apparent. Specific and direct harm medically diagnosable even in early pregnancy may be involved. Maternity, or additional offspring, may force upon the woman a distressful life and future. Psychological harm may be imminent. Mental and physical health may be taxed by child care... All these are factors the woman and her responsible physician necessarily will consider in consultation.” - Opinion of the Court in *Roe v. Wade*, by Justice Harry Blackmun (Jan. 22, 1973)

At the time, the U.S. Supreme Court ruled that restrictive regulations made by individual states against reproductive services was unconstitutional. Subsequent rulings such as *Planned Parenthood v. Casey* in 1992, sustained the decision.

Since that ruling, *Roe v. Wade* has been constantly under attack by conservative entities in the country. The U.S. Supreme Court is made up of a Chief Justice and eight Associate Justices who are appointed by the government; currently, five judges were appointed by (conservative) Republicans and three by (more liberal) Democrats.

Already heavily conservative, 18 U.S. States are likely to ban abortion if the U.S. Supreme Court decision to overrule *Roe v. Wade* goes through. The trickle-down effect of this decision would lead to an increase in requests for service in other states, increased marginalization for populations that are already bearing the brunt of difficult access to

reproductive justice, and a general deterioration of health for the demographic in need of the service.

Why issue a statement of solidarity?

Formed in 2014 with the closure of the Morgentaler Clinic, RJNB has been tirelessly fighting in unceded Wolastoqey, Mik'maq and Peskotomuhkati territory (New Brunswick, Canada) for access to reproductive justice in the province.

Our organization understands the difficulty of having to come up against conservative ideals and constantly prove the need for —and issues with— access to reproductive justice.

In Canada, like in the United States, the erosion of rights that were upheld by the Supreme Court of Canada in 1988 in *R v Morgentaler* is unfortunately a constant. As healthcare is the purview of each province, conditions for access to reproductive rights are uneven in Canada.

In unceded Wolastoqey, Mik'maq and Peskotomuhkati territory, activists have been advocating for the removal of Schedule 2 of Regulation 84-20 of the *Medical Services Payment Act*, para (a.1) which makes payment for abortions outside of public hospital settings obligatory.

Only three hospitals in the province provide abortions (2 in Moncton, 1 in Bathurst). For this reason, RJNB has advocated for funding of clinic abortions, starting with Clinic 554 in Fredericton, which opened in 2014 but subsequently closed.

As many protesters echo at recent demonstrations for reproductive rights across Turtle Island and all over the world, we are saddened that we still have to protest for these rights.

How to help

In Canada, please join, volunteer with or donate to national organizations such as the [Abortion Rights Coalition of Canada](#) or regional/provincial organizations such as [Reproductive Justice NB](#).

In the United States, please join, volunteer with or donate to national organizations such as the [Planned Parenthood Action Fund](#), [Mabel Wadsworth Center](#) or the [Center for Reproductive Rights](#).

Roe V. Wade assiégé : Justice Reproductive Nouveau-Brunswick publie une déclaration de solidarité avec les organisations américaines qui défendent l'accès à l'avortement.

Justice Reproductive Nouveau-Brunswick (RJNB) est solidaire des groupes de défense des droits reproductifs aux États-Unis qui luttent pour le maintien du droit à l'avortement pour les gens de ce pays.

Contexte

Le 2 mai 2022, un projet de décision de 98 pages de la Cour suprême des États-Unis visant à annuler l'arrêt *Roe v. Wade* a été publié en ligne par [Politico](#).

Roe v. Wade n'a pas seulement donné le droit d'accéder légalement à l'avortement aux gens dans tous les États-Unis, cette décision a empêché de nombreux décès dus à des avortements dangereux et illégaux.

Rendu en 1973 dans une décision majoritaire de 7-2, le jugement *Roe v. Wade* a confirmé le droit constitutionnel à la vie privée à toutes les personnes aux États-Unis.

« Le droit à la vie privée... est suffisamment large pour englober la décision d'une femme d'interrompre, ou non, sa grossesse. Le préjudice que l'État imposerait à la femme enceinte en lui refusant purement et simplement ce choix est évident. Il peut s'agir d'un préjudice spécifique et direct pouvant être médicalement diagnostiqué même en début de grossesse. La maternité, ou une progéniture supplémentaire, peut imposer à la femme une vie et un avenir pénibles. Le préjudice psychologique peut être imminent. La santé mentale et physique peut être mise à rude épreuve par les soins à donner à l'enfant... Tous ces facteurs sont nécessairement pris en compte par la femme et son médecin responsable lors de la consultation. » - Opinion de la Cour dans *Roe v. Wade*, par le juge Harry Blackmun (22 janvier 1973)

À l'époque, la Cour suprême des États-Unis a jugé que les réglementations restrictives prises par les différents États à l'encontre des services de procréation étaient inconstitutionnelles. Des jugements ultérieurs, tels que *Planned Parenthood v. Casey* en 1992, ont confirmé cette décision.

Depuis le début, *Roe v. Wade* a été constamment attaqué par les entités conservatrices du pays. La Cour suprême des États-Unis est composée d'un juge en chef et de huit juges associés qui sont nommés par le gouvernement ; actuellement, cinq juges ont été nommés par des républicains (conservateurs) et trois par des démocrates (plus libéraux).

Déjà fortement conservateurs, 18 États américains sont susceptibles d'interdire

l'avortement si la décision de la Cour suprême des États-Unis d'annuler l'arrêt *Roe v. Wade* est adoptée. Cette décision entraînerait une augmentation des demandes de service dans d'autres États, une marginalisation accrue des populations qui font déjà les frais d'un accès compliqué à la justice reproductive, et une détérioration générale de la santé de la population qui a besoin de ce service.

Pourquoi publier une déclaration de solidarité ?

Formé en 2014 avec la fermeture de la clinique Morgentaler, RJNB a lutté sans relâche sur le territoire non cédé de Wolastoqey, Mik'maq et Peskotomuhkati (Nouveau Brunswick, Canada) pour l'accès à la justice reproductive dans la province.

Notre organisation comprend la difficulté de devoir se heurter aux idéaux conservateurs et de prouver constamment la nécessité - et les problèmes - de l'accès à la justice reproductive.

Au Canada, comme aux États-Unis, l'érosion des droits qui ont été confirmés par la Cour suprême du Canada en 1988 dans l'affaire *R. c. Morgentaler* est malheureusement une constante. Comme les soins de santé sont du ressort de chaque province, les conditions d'accès aux droits reproductifs sont inégales au Canada.

Dans les territoires non cédés de Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati, des activistes ont plaidé pour le retrait de l'annexe 2 du règlement 84-20 de la Loi sur le paiement des services médicaux, paragraphe (a.1) qui rend obligatoire le paiement des avortements en dehors des hôpitaux publics.

Seuls trois hôpitaux de la province offrent des avortements (2 à Moncton, 1 à Bathurst). Pour cette raison, le RJNB a plaidé pour le financement des avortements en clinique, en commençant par la Clinique 554 à Fredericton, ouverte en 2014 mais fermée par la suite.

Faisant écho de nombreux participant.e.s lors des récentes manifestations pour les droits reproductifs dans toute l'Ile de la Tortue et partout dans le monde, nous sommes attristé.e.s de devoir encore manifester pour ces droits.

Comment aider?

Au Canada, veuillez rejoindre, faire du bénévolat ou faire un don à des organisations nationales telles que la [Coalition pour le droit à l'avortement au Canada](#) ou à des organisations régionales/provinciales telles que [Reproductive Justice NB](#).

Aux États-Unis, veuillez adhérer, vous porter volontaire ou faire un don à des organisations nationales telles que le [Planned Parenthood Action Fund](#), [Mabel Wadsworth Center](#) ou le [Center for Reproductive Rights](#).